

Parc national de la Guadeloupe

Orientation 02.1.4. : Parfaire l'éducation à l'environnement

• Mesure 2.1.4.1. : Encourager l'appropriation de la nature par les Guadeloupéens

Les espaces du parc national regorgent d'espèces suscitant un intérêt patrimonial. Il est néanmoins manifeste que trop de Guadeloupéens méconnaissent encore leur environnement naturel et les éléments qui le composent. Une meilleure préservation de la biodiversité, en lien avec les savoirs traditionnels, passe par une appropriation de son environnement naturel et de ses valeurs par la population. En effet, les mythes et croyances populaires existant autour des éléments de la faune et la flore guadeloupéenne sont nombreux. Ponctuant jadis le quotidien des Guadeloupéens, les représentations relatives aux végétaux et au monde animal ont tendance à être oubliées. Il semble important que la jeune génération connaisse la valeur symbolique de ces éléments afin de conserver ce patrimoine, composante de l'identité guadeloupéenne.

Comme exemples de mythes et croyances autour du patrimoine naturel guadeloupéen, on peut citer le Fromager (ou arbre des « Soukougans »), la libellule (« Zing-zing ») annonce une visite, le « Vèpèlè » ou arbre chassant les ondes négatives, le « Mabouya » porte chance et amène de l'argent, le « Bwa Lansan » chasse les mauvais esprits (il est utilisé pour faire des incantations), la Liane à Eau, pour faire pousser les cheveux... Audelà de ces mythes, la connaissance des pratiques créoles est également un élément important, comme la réalisation d'un jardin créole, le « manjé lokal » (pratiques alimentaires basées sur les ressources locales), l'utilisation des « rimèd razyé » (médecine traditionnelle), les usages traditionnels autour de la flore (fabrication de cordage par les scieurs de long avec le corossolier montagne, le boismahot, la sève du gommier blanc servant de combustible, la liane à eau faisant office d'abreuvoir, fabrication de vannerie avec les racines de la siguine blanche...) ou encore le travail du bois (différents types de bois et leur usage)...

Déclinaison possible de la mesure :

- Proposer des ateliers ou formations de reconnaissance des espèces végétales et animales ainsi que leurs caractéristiques
- Inciter à la connaissance des symboles liés aux éléments constitutifs de la nature
- Favoriser la connaissance des pratiques ancestrales
- Inciter à l'apprentissage de la natation et à la découverte des fonds marins

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge de l'Éducation, de la Culture et de l'Environnement
- Office national des forêts
- Associations
- Maison du bois

Parc national de la Guadeloupe

- **Mesure 2.1.4.2. : Savoir profiter des pratiques traditionnelles pour sensibiliser les guadeloupéens à la protection de l'environnement**

Chaque année est ponctuée d'événements à caractère rituel et/ou festif à l'occasion desquels la population guadeloupéenne réaffirme chaque fois son identité. Ces événements constituent un moment idéal pour sensibiliser à la protection de l'environnement en accompagnant la mise en oeuvre de ces manifestations locales à caractère traditionnel qui ont lieu de manière ponctuelle ou se répètent chaque année. Il est par ailleurs nécessaire de s'y associer pour prévenir les débordements de toutes sortes.

Déclinaison possible de la mesure :

- Mettre en place des actions de sensibilisation au respect et à la préservation de l'environnement durant les vacances de Pâques et Pentecôte - périodes de grande fréquentation des plages et abords de rivières, et de la pratique du camping
- S'impliquer dans les compétitions de courses traditionnelles en milieu marin (Tour de la Guadeloupe en Voile Traditionnelle, courses communales de « Pri-pri »), à travers des expositions, jeux ou autres animations mettant en valeur le patrimoine marin lors du tour de la Guadeloupe
- S'associer aux manifestations liées aux chant, musique et danse traditionnels (« léwòz », festival, chanté Noël...).

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national
- Collectivités territoriales
- Service de l'État en charge de l'environnement
- Office de l'eau
- Associations

- **Mesure 2.1.4.3. : Renforcer la communication sur l'importance et la fragilité des milieux naturels auprès de la population et des scolaires**

Il est essentiel de faire comprendre le fonctionnement écologique et la fragilité des milieux naturels et de donner à chacun les moyens d'agir en faveur de la protection de l'environnement. Les espaces du parc national, en coeur ou en aire d'adhésion, sont un lieu de découverte, de récréation et d'apprentissage de la nature, ainsi qu'un espace naturel révélateur de la complexité des représentations et des rapports que l'homme entretient avec la nature.

Parc national de la Guadeloupe

Depuis 1999 l'établissement public du parc national s'investit dans l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des jeunes Guadeloupéens (près de 3 000 élèves touchés chaque année), action formalisée depuis dans une convention cadre avec le rectorat de l'académie de Guadeloupe. De son côté, l'Office national des forêts a mis en place avec succès une sylvathèque, espace dédié à l'éducation à l'environnement.

Déclinaison possible de la mesure :

- Réaliser des documents pédagogiques de vulgarisation des résultats scientifiques
- Poursuivre et renforcer les actions en milieu scolaire (interventions, création d'outils pédagogiques...)
- Élargir la convention à tous les acteurs majeurs concernés par l'éducation à l'environnement durable en Guadeloupe
- Favoriser la création d'un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Guadeloupe
- Organiser des expositions, conférences, projections de films sensibilisant les guadeloupéens à l'importance des équilibres naturels (par exemple le rôle bénéfique important de la mangrove sur les effets des houles cycloniques)
- Recruter des jeunes afin de démultiplier les actions de sensibilisation envers la population

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national
- Service de l'État en charge de l'Éducation
- Associations
- Office national des forêts
- Office de l'eau
- Collectivités territoriales

Page 43 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3047

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 09:49